

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 30 août 2018

-----08.2019-----

Sous la présidence de Monsieur GRUCKER Alain, Adjoint au Maire

Etaient présents : M. EHRHART Yves, Adjoint,

Mmes TSCHUDY Isabelle et DITTLO Elodie, MM. HOEFLER Thierry, PIASENTIN Jean-Christophe, FRANCK Michel, DESCHAMPS Joël, SONNTAG René.

Absents excusés : Mme LOTZ Suzanne, Maire qui donne procuration à M. GRUCKER Alain, M. KOENIG Christophe qui donne procuration à M. EHRHART Yves et Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra,

Absent : M. FRITSCH Hubert

Monsieur EHRHART Yves est le secrétaire de séance en l'absence de la secrétaire qui est en congés.

22. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2018 est adopté par tous les membres du Conseil Municipal présents.

23. Personnel communal

- A.** Création d'un emploi (poste) de Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à 23 heures 53 minutes/35 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE la création d'un emploi (poste) permanent de Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps non complet, à raison de 23.53/35^{ème} à compter du 30 août 2018, pour les fonctions de Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles. L'ASEM percevra sa rémunération mensuelle sur 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

- B.** Suppression d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 2014 pour la création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe

CONSIDERANT QUE la création d'un poste d'Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles pour 23 heures 53 minutes/35 heures répond à la demande de service actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE de supprimer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe pour 35 heures hebdomadaire.

Adopté à l'unanimité.

24. Redevances 2018 – Gaz de Barr

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le chèque de 903.00 € de Gaz de Barr représentant les redevances annuelles de concession et d'occupation des sols,

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance du 30 août 2018

-----08.2019-----

- INSCRIT la recette à l'article 70321 Droits de stationnement et location sur la voie publique.

Adopté à l'unanimité.

25. Remboursement Assurances

Suite au sinistre survenu en décembre 2017 sur un poteau de pré-signalisation du passage à niveau, la Commune est destinataire du chèque de solde de 279.00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ACCEPTE le remboursement par AVIVA Assurances d'un montant de 279.00 € pour le sinistre de décembre 2017 concernant le poteau de pré-signalisation du passage à niveau,
- INSCRIT la recette à l'article 7718 Autres produits exceptionnels sur opération de gestion.

Adopté à l'unanimité.

26. Divers

A. Grange de la poste

La municipalité remercie les citoyens et conseillers municipaux qui ont participé aux travaux de mise en place d'une porte de garage à la grange de la poste.

B. Réfection des chemins

Le Conseil Municipal remercie les viticulteurs qui ont aidés à la réfection des chemins ruraux.

C. Travaux à réaliser

- Rue de l'Abreuvoir : remise en place d'une pierre en grès près de l'abreuvoir,
- Rue de l'Abreuvoir : nettoyage de la grille près du Garage Boch,
- Rue de la Source : le panneau de signalisation est tordu, il faudra soit le réparer ou le remplacer.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire :

Suzanne LOTZ